

COMPTES RENDUS DE LECTURE

Mustapha Gahlouz, *Les qanouns kabyles. Anthropologie juridique du groupement social villageois de Kabylie*. Paris, L'Harmattan, 2011, 298 p.

L'ouvrage, issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2002 à l'EHESS, nous propose une herméneutique des qanouns ou ensemble de coutumes et de règles de vie dans les villages kabyles. L'auteur s'appuie sur une analyse d'un corpus de ces qanouns, recueillis à la fin du XIX^e siècle, pour étudier les rapports sociaux dans la société kabyle ancienne. L'étude du système juridique a montré que l'assemblée des hommes, bien que pourvue de prérogatives importantes en matière d'administration de la justice, n'en est pas l'instance exclusive ; autrement dit, en tant qu'espace d'autorité cette assemblée est en interaction avec d'autres espaces d'autorité sociale : les espaces fondamentaux comme l'espace parental, territorial et contractuel.

L'espace parental est, selon l'auteur, particulièrement prégnant dans la société kabyle traditionnelle où le système de parenté est un système de représentation. La généalogie y constitue un moyen de reconnaissance des individus et en même temps un objet de stratégies d'inscription dans cet espace ou l'inscription ne se fait pas spontanément. Elle se manifeste, lors des cérémonies et rites de passage intégrant l'individu, dans le groupe d'appartenance et lui transmettant un patrimoine culturel.

En ce qui concerne l'espace territorial, dans les qanouns, les représentations territoriales instaurent une nette séparation entre l'intérieur et l'extérieur. Cette séparation se dévoile, non seulement, à travers la coercition à laquelle recourent la maîtrise et le contrôle de l'espace, mais aussi, à travers tous les mécanismes qui contribuent à recréer ou à maintenir la coopération interne. Pour maîtriser le problème de ses espaces et frontières, la société kabyle traditionnelle a recours à divers procédés, notamment les moyens juridiques de contrôle, d'admission et de séjour d'étrangers sur son territoire.

En matière d'espace contractuel, si de nombreuses relations régissent la société kabyle traditionnelle, les relations sociales dont rendent compte les qanouns plaident plutôt pour la thèse de la coexistence de relations contractuelles et statutaires dans cette société. Le statut et le contrat s'ils instituent des relations juridiques d'échange, ils les inscrivent dans des cadres différents. Chaque société choisit un cadre plutôt que l'autre

suisant que l'individu est conçu comme sujet individuel disposant d'un pouvoir propre ou comme membre d'un ou plusieurs groupes. C'est à cette coexistence du statut et du contrat que renvoient les qanouns kabyles.

Cet ouvrage nous a permis de comprendre que la sacralité de l'espace ne tire pas sa validité uniquement que de l'idiologie ambiante, comme il nous a permis de voir que les qanouns réfèrent, entre autre, à un univers religieux.

Aïcha BENAMAR